

Reproduction de la partie du document publié par Christophe Naudin sous le titre :

NOTE D'ALERTE - N°4

La fausse identité, danger croissant et ignoré

*Quand la criminalité identitaire
devient un outil criminel crucial*

C h r i s t o p h e N a u d i n

• **Le permis de conduire français :**

- Ce document officiel est considéré par les conducteurs comme une pièce d'identité et nombreux sont ceux qui usent de leur permis de conduire en lieu et place d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Or en droit c'est inexact. Qui plus est :
- C'est le document officiel qui comporte le moins de signe de sécurité.
- Il ne comporte pas de date limite de validité contrairement à beaucoup d'autres documents administratifs (passeport, carte d'identité, carte de séjour, etc.).
- Il existe 5 types de permis de conduire français parfaitement valables, tous ayant évidemment des signes de sécurité différents, et des formats divers.

- Un vrai-faux permis de conduire permet souvent d'obtenir de faux-vrais papiers d'identité dès lors indétectables.

- Les faux permis en France servent principalement à ouvrir des comptes bancaires, à toucher des prestations sociales, à tromper une personne dans le cadre d'une opération commerciale, à contracter un bail, etc.

• Pourquoi tant de faux permis de conduire ?

En France, la difficulté de l'examen du permis de conduire (justifiée par la complexité de la conduite automobile) s'apparente, pour les personnes en échec, à un rejet de la société. Or 53% des candidats échouent au premier passage du « permis ». Cela aboutit :

- A laisser certains candidats de bonne foi, qui finissent par acheter un faux permis.

- A décourager les illettrés,

- A inciter les jeunes en rupture d'école à se former eux mêmes.

Le coût de l'examen et de la formation est lourd : en réalité 1.500 Euros, sans certitude de l'obtention. Pour ceux qui rejettent le système, s'en estiment exclus - ou en ont été exclus par la justice, payer entre 500 et 2.500 Euros pour un faux permis peut constituer une économie.

Passer du faux permis de conduire aux autres faux documents est aisé. Et avoir de faux papiers donne à la fois un sentiment d'invulnérabilité et d'impunité.

• Combien de faux permis en France ?

En 2002, l'auteur a estimé le nombre de faux « permis de conduire » en circulation en France à 2,7 millions. 700 000 de ces permis seraient utilisés pour la conduite automobile ; 2 millions servent à frauder : obtenir d'autres documents vrais ou faux, légitimer son existence sur le territoire français, accomplir des escroqueries.

Chiffrage :

- 42 millions de permis français existent dans le fichier du permis de conduire, dont 40 millions sont réellement utilisés. Le permis de conduire français étant valable à vie, la perte liée au taux de mortalité est donc faible.

- De 1985 à la fin 2003, 656 309 faux permis de conduire français ont été saisis en France et à l'étranger.

- De leur côté, les assureurs estiment que 3% des conducteurs ne sont pas titulaires d'un permis de conduire. Ce taux de 3% de fraude documentaire est d'ailleurs identique aux Etats-Unis et estimé à 4% en Grande Bretagne.

656 309 faux permis – arrondissons à 700.000 - c'est autant de conducteurs sans permis, soit 1,75% du total des conducteurs circulant : une estimation donc raisonnable.

N'imaginons pas que seuls des jeunes roulent sans permis : nombre de personnes mûres roulent sciemment ainsi, avec un faux - ou un vrai permis étranger - alors qu'elles sont sous le coup d'une incapacité de conduire en France.

Ensuite, un grand nombre de mineurs roule sans permis de conduire ou avec un faux.

Sur le territoire français, on trouve enfin des étrangers circulant avec leur permis de conduire, lequel peut être à son tour vrai ou faux. De tels cas doivent donc être pris en compte.

On arrive ainsi aisément au total donné d'entrée, soit de 2,5 à 3 millions de faux permis dans la France de 2004.